

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2023-17-10-01

Délégués titulaires :

Nombre : 82

Présents : 38

Délégués suppléants :

Nombre : 82

Présents : 8

Absents représentés : 2

Nombre de votants : 48

Date de convocation :

Mercredi 11 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-neuf heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique en date du mercredi 11 octobre 2023, s'est réuni à la Maison des Associations, commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Etaient présents :

Caroline MAILLARD, Michel DANNEQUIN, Yves COZE, Nathalie VINOT, Lionel BOUILLETTE, Custodio DE FARIA CASTRO, Charles QUERNE, Huguette LE COZ, Carole GUERNALEC, Fanny MALVEZIN, David DEMICHEL, Pascal PROUT, Thomas GROLLEAU, Patrice MORIZET, Manuel Fernando FRANCISCO, Philippe MACAIGNE, Jean-Paul CULINAS, Pascal DUBOIS, Véronique FEMENIA, Laurent AVELANGE, Caroline PETEAU, Martial QUINTON, Françoise BICHON-LHERMITTE, Pascal GOUHOURY, René CASCALES, Martine PICHARD, Christophe MERLE, Laurent SIGLER, Marie-France OTTO-BRUC, Didier KERIGER, Daniel DIDON, Sylvie MONCHECOURT, Jean-Yves CORBEL, Dikran ZAKEOSSIAN, Olivier THEOT, Laure DUMAS-PRIMBAULT, François FORTIN, Hervé JOCHMANS, Fabrice ETTORI, Cyril DRONET, Pascale LELOT-BERDIER, Lionel LOEILLOT, Jean-Claude POILPREZ, Clément ROCU, Emmanuel CENDRIER, Eric DESHAYES.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie MONCHECOURT

OBJET : Installation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant pour la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (communes de Saint-Germain-sur-Ecole et Ury)

Vu l'article L. 2121-33 du CGCT, applicable aux EPCI à fiscalité propre et relatif à la désignation, par le conseil communautaire, de ses représentants au sein d'organismes extérieurs ;

Vu l'article L5711-1 du CGCT qui précise que l'EPCI peut choisir ses délégués parmi les membres du conseil communautaire ou porter son choix sur tout autre conseiller municipal d'une commune membre de la communauté de communes ;

À la suite de la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau n°2023-083 en date du 29 juin 2023 relative à la désignation de nouveaux représentants au SMICTOM ;

À la suite de la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau n°2023-120 en date du 28 septembre 2023 relative à la désignation de nouveaux représentants au SMICTOM ;

Voici la modification des représentants au SMICTOM pour la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, commune de Saint-Germain-sur-Ecole :

Ancien délégué titulaire :

Monsieur Gérard THOMAS

Nouveau délégué titulaire :

Monsieur Jean HELIE

Ancien délégué suppléant :
Monsieur Jean HELIE

Nouveau délégué suppléant :
Monsieur Pascal DUBOIS

Voici la modification des représentants au SMICTOM pour la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, commune de Ury :

Ancien délégué titulaire :
Monsieur Hervé DEBOUTIERE

Nouveau délégué titulaire :
Madame Martine PICHARD

Le Comité syndical,

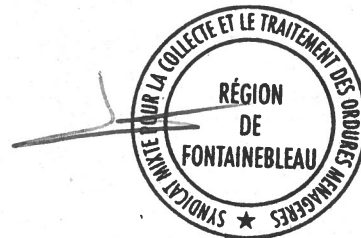
Après délibération, à l'unanimité,

ACTE l'installation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant pour la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, communes de Saint-Germain-sur-Ecole et Ury.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Monsieur Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le : 23 OCT. 2023
Date de mise en ligne le : 23 OCT. 2023



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.